

CADETS-JUNIORS-ESPOIRS-SÉNIORS-MASTERS

1^{re} Journée

Samedi 25 mai 2024

Stade Maurice Chevalier

Cannes La Bocca

Version 1 du 15/02/2024

Courses	Horaires	Longueur	Perche	Triple	Disque	Javelot
400m Haies (76) TCF Finales	14h00			TCC	TCM	
400m Haies (84) CAM Finales	14h10					
400m Haies (91) JU ES SE M Finales	14h20					
100m TCF Séries	14h30					
100m TCM Séries	15h00		TCM			
100m Haies (76) CAF Séries	15h40					
100m Haies (84) JU ES SE F Séries	15h50					
110m Haies (91) CAM Séries	16h00	TCF			TCF	
110m Haies (99) JUM Séries	16h10					
110m Haies (106) ES SE M Séries	16h20					
100m TCF Finales	16h30					
100m TCM Finales	17h00					
100m Haies (76) CAF Finales	17h40					
100m Haies (84) JU ES SE F Finales	17h50					
110m Haies (91) CAM Finales	18h00	TCM	TCF			TCM
110m Haies (99) JUM Finales	18h10					
110m Haies (106) ES SE M Finales	18h20					
200m TCF Finales	18h30					
200m TCM Finales	18h50					
800m TCF Finales	19h20					
800m TCM Finales	19h30					TCF
2000m steeple (76) CA JU F Finale	19h50					
3000m steeple (76) ES SE F Finale	19h50					
2000m steeple (84) CAM Finale	20h05					
3000m steeple (91) JU ES SE M Finale	20h20					

Secrétariat : Ouverture à 13h00. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves.

Récompenses : Les podiums seront effectués à l'issue de chaque épreuve.

Jury : Convocation pour 13h15. Chaque club devra fournir un nombre minimal d'officiels en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le mercredi 22 mai 2024 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.



Modalités d'engagement des athlètes hors Alpes-Maritimes

Départementaux cadets, juniors espoirs, séniors, masters 1^{re} journée

Samedi 25 mai 2024 à Cannes La Bocca

Les athlètes issus des clubs hors du département des Alpes-Maritimes peuvent être engagés sur les épreuves proposées dans les limites des places disponibles (voir le nombre d'athlètes maximal par épreuve ci-dessous), puis au bilan (bilan sur piste de la saison 2023-2024).

Droits d'engagements

Conformément au règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06 des droits d'engagements de **10 euros par athlète** sont appliqués.

Le règlement des droits d'engagement doit être effectué lors de la confirmation des engagements sur le lieu de la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Procédure d'engagements

Les demandes d'engagements devront être formulées par courriel [à contact@athle06.fr](mailto:contact@athle06.fr) au plus tard le **lundi 20 mai 2024**. Les engagements seront confirmés le mercredi 22 mai 2024 à partir de 18h00.

Nombre d'athlètes maximal par épreuve (ne s'applique pas aux athlètes des Alpes-Maritimes)

Épreuves	Nombre d'athlètes maximal
100m	80 F / 80 M
200m	54 F / 54 M
800m	34 F / 46 M
100m haies / 110m haies	16 F (76) / 16 F (84) / 16 M (91) / 16 M (99) / 16 M (106)
400m haies	14 F (76) / 14 M (84) / 14 M (91)
2000m steeple / 3000m steeple	16 F (76) / 16 M (84) / 16 M (91)
Longueur	16 F / 16 M
Perche	16 F / 16 M
Triple saut	8 F / 8 M
Disque	16 F / 16 M
Javelot	16 F / 16 M